

TITRE DEUXIEME

LES INSTITUTIONS NATIONALES

CHAPITRE PREMIER

LE PARTI

I — LE ROLE DIRIGEANT DU PARTI

La marche entreprise par la lutte pour libérer la terre et l'homme en Algérie a connu différentes étapes. Chacune d'elles s'est distinguée par des spécificités et des particularités obéissant aux conditions et aux évolutions qui vont de pair avec la dynamique de la Révolution. Dans ce cadre, l'analyse de l'expérience algérienne ainsi que l'évaluation de sa marche impliquent la nécessité de situer la place qu'occupe le Front de libération nationale dans le processus global de la Révolution.

En effet, le Front de libération nationale n'a pas été une simple organisation politique mais un mouvement révolutionnaire qui a guidé la lutte de libération. En se dotant d'une méthode révolutionnaire, il a réalisé les objectifs vers lesquels il n'a cessé de tendre durant plusieurs décennies de lutte. Ainsi, il a réalisé le recouvrement de l'indépendance nationale et a concrétisé la volonté des masses populaires par la réalisation de l'unité du territoire, l'unité du peuple et l'unité de son organisation. Il a réussi également à franchir la phase de la lutte armée sans aucune subordination politique ou économique qui aurait hypothéqué l'avenir. Il s'agit en fait, d'une action d'une importance capitale qui a épargné au pays les risques de toute dépendance.

Cependant, il convient de reconnaître que l'étape de la lutte armée qui a été menée pour la restauration de l'indépendance politique et l'éviction de l'occupant étranger n'a pas été sans contradictions internes.

Ainsi, la Révolution algérienne ne diffère en rien des autres révolutions quant à ce phénomène.

Toutefois, l'élan de la Révolution a contribué à l'élimination de ces contradictions. De même que son organisation, à travers les structures du Front de libération nationale (F.L.N.) et sa branche militaire qu'est l'Armée de libération nationale (A.L.N.), ont éliminé tout ce qui pouvait entraver la progression de la Révolution vers la victoire finale.

Les transformations engendrées par la Révolution dans la société algérienne étaient si profondes et si puissantes qu'elles ont pu dépasser avec une rapidité remarquable l'idée de société tribale, l'esprit de clan et le pluralisme des partis, pour consacrer le concept fondé sur les décisions qui découlent des principes et des règles régissant les institutions créées par le Front de libération nationale.

*Tel est le processus par lequel se sont forgés les principes et les bases qui régissent aujourd'hui l'orientation et l'organisation du Parti du Front de

Libération Nationale (F.L.N.), lequel exprime la volonté des masses populaires, leurs profonds désirs et leurs aspirations légitimes, à travers ses instances et organisations de masses.

Le Parti du Front de libération nationale (F.L.N.) est donc un Parti d'avant-garde qui regroupe, en son sein, les éléments conscients choisis parmi les paysans, les ouvriers, les jeunes et les patriotes révolutionnaires, conformément aux critères d'intégrité, de compétence et d'engagement.

Pour que le Parti puisse répondre aux impératifs de la phase nouvelle de consolidation des acquis socialistes et œuvrer à leur extension jusqu'à englober l'ensemble des secteurs, il doit veiller, avant tout, à la diffusion de son idéologie et à sa généralisation, afin qu'elle devienne référence effective et guide pratique dans tout ce qui est conçu à travers le pays, sous forme de programmes politiques, économiques, éducatifs, culturels et sociaux.

A cet égard, le régime institutionnel algérien repose sur l'unicité du Parti.

Le Parti est la force d'avant-garde, de direction et d'organisation du peuple pour la concrétisation des objectifs de la Révolution. Il en est le guide et l'instrument dans les domaines de conduite, d'organisation, d'orientation, de planification, d'animation et de contrôle. A ce titre, le Parti œuvre constamment à l'approfondissement de son idéologie, dans le cadre des orientations définies dans la présente Charte.

Le congrès, ordinaire ou extraordinaire, est l'instance suprême du Parti. Il est constitué de militants démocratiquement élus par la base ; y participent également d'autres militants de par leurs responsabilités ainsi que des représentants de l'Armée nationale populaire (A.N.P.). Le congrès procède aux amendements et à l'adoption des statuts du Parti dont le fonctionnement doit obéir aux principes du centralisme démocratique ; de même, il détermine les orientations idéologiques de la Révolution, définit la politique générale du pays, fixe les objectifs à atteindre, élit le comité central du Parti et approuve l'élection, par celui-ci, du secrétaire général dont il propose la candidature à la magistrature suprême. Il adopte aussi les grandes lignes des plans de développement.

La Charte nationale, étant le document idéologique et la référence fondamentale pour l'édification de la société algérienne, le congrès peut en approfondir les concepts et les orientations ; de même qu'il peut y apporter les ajustements et les correctifs nécessaires à la lumière des impératifs de l'évolution de la Révolution dans tous les domaines. La direction politique peut soumettre, toutes les fois qu'il est nécessaire, la Charte nationale à un large débat populaire.